

Consultation à propos de la taxe sur le secteur financier

20 janvier 2010

Le FMI sollicite des commentaires concernant ses travaux relatifs à la taxe sur le secteur financier. Une large consultation est en cours pour obtenir les avis d'experts et d'observateurs, et une série de rencontres avec des organisations de la société civile seront organisées dans les semaines à venir.

Le FMI lance un processus de consultation alors qu'il commence à examiner comment les États pourraient recouvrer les fonds publics utilisés pour soutenir les banques et d'autres établissements financiers pendant la crise actuelle. Une taxe sur le secteur financier est l'une des options examinées. Lors de leur sommet en septembre dernier, les pays industrialisés et émergents du Groupe des Vingt (G-20) ont chargé le FMI d'examiner comment le secteur financier pourrait prendre en charge une part équitable et substantielle du coût du renflouement du secteur bancaire par le secteur public.

John Lipsky, Premier Directeur général du FMI, et à la tête du groupe de travail du FMI qui établit un rapport sur cette question, a déclaré récemment que l'un des aspects importants des travaux à venir consistera à consulter un large éventail d'observateurs, qui apporteront des perspectives et des points de vue variés et très utiles.

Large consultation

Le FMI s'emploie à assurer la mise en place d'un vaste processus de consultation. Les services du FMI s'entretiendront avec des experts fiscaux, des universitaires, des syndicats, des organisations de la société civile et d'autres parties intéressées. En outre, Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI, et M. Lipsky, rencontreront des représentants des organisations de la société civile.

Dans une [lettre](#) adressée le 3 décembre à 91 organisations de la société civile qui lui avaient écrit à ce sujet, M. Strauss-Kahn a déclaré qu'il était déterminé à mettre en place un processus de consultation approprié afin que la voix des organisations de la société civile soit entendue, alors que le FMI établit son rapport pour les gouvernements des pays du G-20.

Appel à commentaires

Le FMI a lancé un [appel à commentaires écrits](#) sur la taxation du secteur financier dans le cadre de ce processus de consultation. Il est demandé aux parties intéressées de faire part de leurs commentaires d'ici le 1er février 2010. Un deuxième appel à commentaires sera lancé après la publication du rapport initial du FMI.

Les commentaires, contributions et propositions seront traités de manière confidentielle. Les commentaires anonymes ne pourront être pris en considération. Tous les participants doivent

fournir les informations suivantes : prénom, nom de famille, institution, adresse de courriel et numéro de téléphone. L'équipe du FMI chargée des relations avec la société civile recevra les commentaires et en affichera un résumé sur le site Web de l'institution (avec éventuellement des modifications rédactionnelles). Les commentaires seront communiqués à l'équipe du FMI chargée d'étudier la taxation du secteur financier.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la méthode de consultation et la participation au processus dans cette [note sur la consultation](#). Vous pouvez prendre connaissance de tous les [commentaires](#) soumis au 13 janvier 2010. Si vous souhaitez participer à cette consultation, vous pouvez nous envoyer votre contribution d'ici le 1er février 2010 à l'adresse IMFConsultation@imf.org.



Photo de groupe des dirigeants du G-20 le 25 septembre 2009 au Palais des congrès de Pittsburgh. International Monetary Fund Photograph/Stephen Jaffe